



Communauté de Communes
Beauce Loirétaine



Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLUi-H de la Beauce Loirétaine sur la commune membre de Gidy

Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 20/03/2024 à 14h au siège de la CCBL.

Personnes présentes :

Conformément à la procédure de mise en compatibilité du PLUi-H dans le cadre d'une déclaration de projet, le dossier a été transmis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées (PPA), en accompagnement de l'invitation à la présente réunion d'examen conjoint. La liste ci-dessous recense les personnes présentes à la réunion du 20/03/2024 :

- Mme Marie-Laure DUPONT - DDT 45
- M. Lamanguib TOUATRE – DDT 45
- M. Jérôme PRÉ- CD 45
- M. Sylvie BOUCHETTE - CCI 45
- M. Joel CAILLARD– Maire de la commune membre de GEMIGNY
- Mme Muriel BATAILLE – Maire de la commune membre de TOURNOISIS
- Mme Isabelle BOISSIERE – Maire de la commune membre de SAINT-SIGISMOND
- M. Thierry BRACQUEMOND – Maire de la commune membre de HUETRE et Président de la CCBL
- M. Benoit PERDEREAU - Maire de la commune membre de GIDY
- Mme Caroline DELEGLISE – Responsable Urbanisme CCBL
- Mme Delphine LUMINA – Directrice d'études - ESPACE VILLE
- M. Patrick CAILLOUX - Groupe SERVIER.

Déroulé :

La réunion se déroule en deux temps, à savoir :

- Un temps de présentation avec :
 - o Une introduction par Monsieur BRACQUEMOND
 - o Une présentation synthétique par Mme LUMINA, M. CAILLOUX et Mme DELEGLISE
- Un temps d'échanges avec les Personnes Publiques Associées.

Synthèse des interventions et des échanges :

Remarques et observations	Eléments de réponse
DDT 45 / CCI 45	
Etonnement quant au classement en EBC sur site économique du groupe Servier, toutefois qui s'explique par la présence du prolongement de la forêt d'Orléans au sud du territoire.	Mme DELEGLISE précise que les services de l'Etat lors de l'élaboration du PLUi-H ont demandé expressément que les espaces boisés non concernés par un plan de gestion et stratégiques (continuités écologiques au sud au SCoT) soient classés en EBC.
DDT 45	
Y aura-t-il une enquête publique conjointe pour la DPMEC et le PC ?	Mme DELEGLISE et Mme LUMINA répondent que non, l'enquête publique qui se déroulera du 2 avril au 6 mai 2024 ne portera que sur la DPMEC du PLUi-H. Le PC ne devrait pas nécessiter de nouvelle enquête publique compte-tenu des échanges avec la préfecture et la MRAE en cours. Une étude Faune/Flore pour le site de compensation sera réalisée comme prévu dans le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE. Son rendu est prévu avant la fin de l'enquête publique soit le 6 mai 2024. M.CAILLOUX précise que le PC sera déposé avant le 22 mars 2024.

Remarques et observations	Éléments de réponse
COMMUNE de GIDY	
M. PERDEREAU demande à ce que le bois sur l'espace de défrichement envisagé de 9 000 m ² environ puisse être récupéré pour les habitants de la commune.	M.CAILLOUX précise que le déboisement est envisagé au mois d'Octobre 2024. M. CAILLOUX indique que cette proposition sera étudiée.
DDT 45	
La CDPENAF a demandé à ce que les arbres replantés soient protégés de la faune.	M.CAILLOUX précise que ces recommandations seront prises en compte.
COMMUNES de TOURNOISIS et de GIDY	
<p>Mme BATAILLE s'interroge sur l'entreprise qui réalisera le reboisement et précise que l'association Arbres en Beauce créée en 2021 basée à Gémigny peut conseiller sur les essences locales à privilégier.</p> <p>Les contacts du représentant M. Mussy ont été transmis en séance.</p> <p>M.PERDEREAU précise qu'il faudra également prévoir un système d'irrigation « goutte à goutte » pour s'assurer de la bonne croissance des arbres</p>	<p>Mme LUMINA précise que la CRPF a proposé de transmettre des listes d'entreprises sérieuses pour avoir un boisement de qualité sur le site de compensation.</p> <p>M. CAILLOUX indique que le Groupe Servier est justement demandeur d'avoir des entreprises de qualité pour assurer le reboisement.</p> <p>M.CAILLOUX précise que cela sera prévu.</p>
DDT 45	
Avis de l'Etat (Mme DUPONT) : favorable - pas de remarque particulière sur le dossier de DPMEC qui est bien justifié.	
CCI 45	
Avis CCI (Mme BOUCHETTE) : avis favorable – pas de remarque particulière	
CD 45	
M.PRE souhaite savoir si un accès spécifique VL est envisagé	M. CAILLOUX précise que l'accès officiel et unique au site du Groupe Servier sur Gidy ne sera pas modifié. Par contre, le temps des travaux, le groupe Servier a demandé à Cofiroute qui a une voie d'accès qui touche l'enceinte du groupe Servier de passer une convention pour pouvoir utiliser cette bretelle d'accès le temps des travaux de fin 2024 à fin

Remarques et observations	Eléments de réponse
	2025. Un portail pour accès pompier existe non loin de là.
COMMUNE de TOURNOISIS	
Projet bien pensé pas de remarques particulières	
COMMUNES de GEMIGNY et de SAINT SIGISMOND	
Pas de remarque particulière	
COMMUNE DE GIDY	
Le groupe Servier a-t-il d'autres projets sur le site ?	M. CAILLOUX lui répond qu'il existe des projets en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments, et d'autres projets de restructuration immobilière en zone urbaine mais aucun projet qui empiéterait sur la zone boisée classée en EBC. Un projet en cours nécessiterait d'accéder au site de Servier par la route des Usages (une demande a été faite en ce sens au maire de Gidy). Il s'agit d'un projet sur l'Unité 4 située à l'ouest de l'emprise du site Servier pour aménager une aile inoccupée pour étendre la zone de production.
CCI 45	
Mme BOUCHETTE demande quel est le devenir du site rue Vignat à Orléans ? Mme BOUCHETTE est satisfaite de la réponse apportée.	M. CAILLOUX indique qu'il existe un projet de requalification du site élargi avec la ville d'Orléans. Les deux bâtiments les plus récents vont être conservés et pourront permettre d'attirer de nouveaux investisseurs.

Après cet échange, M. BRACQUEMOND remercie les participants et indique que le projet de DPMEC semble faire l'unanimité. L'agenda a aussi été resserré avec l'aide de tous les partenaires. Il se situe aussi dans le cadre du nouveau label de la Beauce Loirétaine Territoires d'Industrie avec le soutien du Groupe Servier.

M. BRACQUEMOND conclut ensuite la réunion et remercie les participants pour leur présence et leurs remarques.

Fin de séance à 15h30.